

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 23 MARS 2023 – Délibération n°031

L'an deux mil vingt trois et le VINGT TROIS MARS à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	29	22

Date de la convocation
23/03/2023

Date d'affichage de la convocation
17/03/2023

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - CAPUS Françoise - CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle-

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) -BURGUIERE Philippe - CARNAC André (pv à Françoise CAPUS) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pv à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE) - MURET Yvain - LAYRAL Rémi (pv à Annick CARON)

Objet :

PLAN DE FINANCEMENT

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE RECOULES PREVINQUIERES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le plan de financement pour la rénovation énergétique de l'école de Recoules et demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs	Montant dépenses éligibles	Montant subventions
Bâtiment de l'école de Recoules RENOVATION ENERGETIQUE 2023				
<i>Maîtrise d'œuvre au prorata</i>	8 423,20 €	Etat - plan de relance	72 566,00 €	29 026,00 €
<i>Travaux de rénovation dont réseau de chauffage interne</i>	50 017,05 €	<i>Dont subvention au prorata sur chaufferie et réseau primaire</i>		13 163,99 €
<i>Chaufferie et réseau primaire de chauffage</i>	48 499,93 €	ADEME fonds chaleur (forfait)	48 499,93 €	25 200,00 €
		Région	48 499,93 €	13 022,00 €
		Département de l'Aveyron	58 440,25 €	8 766,04 €
		Autofinancement		30 926,14 €
Sous-total Recoules	106 940,18 €			106 940,18 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus.
- Sollicite les aides de l'Etat, du département, de la région et de l'ADEME

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

